

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 26 JUIN 2019

Présents : M. Colino, M. Courant, Mme Wattebled, M. Leboulanger, Mme Alexandre, M. Bernier, Mme Lesellier, M. Blin, Mme Marnier, M. Richard.

Absents excusés : M. Boilay, Mme Legoupil, Mme Delaunay, Mme Vaillant.

Absent : M. Crave.

Secrétaire de séance : Mme Wattebled.

Monsieur Colino, maire, ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Il informe le conseil municipal des pouvoirs donnés par M. Boilay à M. Courant, par Mme Legoupil à Mme Wattebled, par Mme Delaunay à M. Richard et par Mme Vaillant à M. Colino.

Il présente le procès-verbal de la séance du 20 mars 2019 au conseil municipal qui l'approuve à l'unanimité.

1. Effacement de réseaux route de Bully – étude préliminaire

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'effacement de réseaux établi par le SDEC Energie pour la route de Bully. Le coût total des travaux est estimé à 145 200€ TTC et la part restant à la charge de la commune à 64 425€.

2. Convention de mise à disposition du terrain de football avec la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. Le maire à signer la convention de mise à disposition du terrain de football avec la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon.

3. Recomposition de l'organe délibérant de la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon

Monsieur le maire indique au conseil municipal que le nombre total de sièges que comptera le conseil communautaire pour la nouvelle mandature 2020/2026 et leur répartition entre les communes sera arrêté par le Préfet du Calvados au plus le 31 octobre 2019. Les communes membres doivent délibérer avant le 31 août entre la répartition de droit commun fondée sur la part en population municipale de chacune des communes en vigueur au 1^{er} janvier 2019 et la répartition établie par accord local.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce en faveur de la répartition de droit commun.

4. Tarifs cantine et garderie pour l'année 2019-2020

Le conseil municipal après en avoir délibéré, fixe comme suit les tarifs de la cantine et de la garderie pour l'année 2019/2020 :

Cantine

	Tarif pour 2019/2020
Repas enfant maternelle	4.08€
Repas enfant primaire	4.20€
Repas enseignants	5.45€
Repas personnel communal	4.20€
Repas exceptionnel	5.60€

Garderie

	Tarif pour 2019/2020
La demi-heure de garderie	1.05€

5. Personnel communal

Création de 2 postes d'adjoint technique pour accroissement saisonnier d'activité

Considérant la nécessité de recruter deux agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité au niveau de l'entretien des espaces verts, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de recruter deux agents contractuels dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour une période allant du 1^{er} juillet au 30 août 2019 inclus. Ces agents assureront des tâches d'entretien des espaces verts à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 20 heures. La rémunération sera calculée par référence au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique.

Création d'un poste d'adjoint technique pour accroissement temporaire d'activité

Considérant la nécessité de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour les besoins de la cantine et de la garderie, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de recruter un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 2 septembre 2019 au 3 juillet 2020 inclus. Cet agent assurera des tâches à la cantine et à la garderie à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 6.80 heures. Sa rémunération sera calculée par référence au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique.